

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION****SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; ALLARD Ronan (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à VIBERT Richard ; BOULANGER Servane à GOUAULT Jacky ; CHAPPÉ Fanny à LE MEAUX Vincent ; DOYEN Virginie à LE GAOUYAT Samuel ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; LE COTTON Anne à LE FOLL Marie-Françoise ; LE CREFF Jacques à CALLONNEC Claude ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à KERAMBRUN LE-TALLEC Agathe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLECC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LEYOUR Pascal ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	15
Votants	74
Absents	14

DEL2025-06-175

BIODIVERSITÉ : RÉALISATION DE TRAVAUX EN DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU MOULIN DE KERHÉ A PABU

Depuis 2019, l'Agglomération accompagne techniquement les propriétaires du Moulin Kerhé pour la mise en conformité de leur ouvrage. Suite à une délibération du Bureau communautaire du 10 décembre 2019, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée entre les propriétaires et l'Agglomération avec l'attribution d'une subvention de 25 000 € maximum aux propriétaires.

En 2024, à l'issue d'une étude réalisée par un maître d'œuvre, les propriétaires ont obtenu les autorisations administratives et ont retenu une entreprise pour réaliser les travaux. Mais le projet a été reporté car l'Agence de l'Eau n'a pas pu subventionner les travaux, faute de crédits suffisants.

Afin de mener à bien ces travaux qui présentent un véritable gain environnemental et pour ne pas perdre le fruit des études menées depuis plusieurs années sur ce projet, il est proposé que l'Agglomération prenne la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux. Cette démarche permettra au projet d'être financé prioritairement par l'Agence de l'Eau et de bénéficier également des subventions de la Région et du Département qui sont réservées uniquement à des projets sous maîtrise d'ouvrage publique. La Fédération Départementale de la Pêche et la commune de PABU participeront également au projet.

Vu la délibération D2019-05-027 du 21 mai 2019 approuvant le plan continuité écologique permettant l'attribution de subvention à des propriétaires privés pour des travaux de rétablissement de la continuité écologique ;

Vu la délibération DELBU2019-12-106 en date du 10 décembre 2019 validant l'accompagnement technique et financier des propriétaires pour leur projet de rétablissement de la continuité écologique au Moulin Kerhé à Pabu, dans le cadre de la mise en œuvre du plan continuité ;

Considérant que la prise de la délégation de la maîtrise d'ouvrage par l'Agglomération pour la réalisation de ces travaux, sécurisera le plan de financement et permettra d'obtenir plus de subventions, ce qui diminuera le reste à charge pour les propriétaires privés et la subvention de l'Agglomération ;

Considérant que les propriétaires de l'ouvrage ont déjà procédé à des dépenses liées à la réalisation de l'étude préalable pour un montant de 14 250 € ;

Considérant le plan de financement prévisionnel des travaux et des études ;

Coûts en € TTC		Synthèses des financements en cumul des différentes opérations en € TTC		
		%		
Etude préalable (Maitrise d'ouvrage : propriétaires)	14 250,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	59 241,00 €	44,60 %
Travaux (Maitrise d'ouvrage : agglomération)	118 482,00 €	Région Bretagne	17 772,30 €	13,40 %
		Conseil Départemental 22	17 772,30 €	13,40 %

		Fédération Pêche 22	12 000,00 €	9,00 %
		Commune de Pabu	3 000,00 €	2,30 %
		Agglomération (Dont subvention de l'étude préalable)	11 250,00 € (2 554 €)	8,50 %
		Propriétaires	11 696,40 €	8,80 %
TOTAL	132 732,00 €	TOTAL	132 732,00 €	100,00%

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide le principe de délégation de la maîtrise d'ouvrage vers l'Agglomération pour réaliser les travaux de rétablissement de la continuité écologique au moulin Kerhé à Pabu ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec M. Jonathan LOW et Mme Margareth PRUVOST ;
- Autorise le Président ou son représentant à demander les subventions et les participations aux différents partenaires du projet ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer une convention financière, avec M.LOW et Mme PRUVOST, avec une participation maximum de l'Agglomération de 3 000 euros, qui sera ajustée en fonction du montant réel des études ;
- Autorise le Président ou son représentant à déposer les différents dossiers de demandes d'autorisation, notamment au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick ECHEVEST

